

Inventer à Gauche

Rapport Compétitivité-Innovation-Emploi Philippe Jurgensen et Jean-Claude Prager

Une fois de plus, notre pays est placé devant les défis du « malheur français », comme l'a si bien montré Marcel Gauchet dans un ouvrage récent¹. Sa longue histoire d'étatisme centralisateur et sa préférence pour le débat idéologique (les passions plutôt que les intérêts) a toujours été une entrave freinant ses possibilités d'adaptation aux changements technologiques. Et pourtant, alors que nous avons tant d'atouts dans le monde de demain, il y a aussi bien nécessité qu'urgence à renouveler notre modèle de démocratie sociale afin de le rendre plus favorable à la création de richesses, à la croissance et à l'emploi, car le niveau de vie de la plupart de nos concitoyens est en train de stagner, voire de se réduire au fil des années, compromettant la survie de notre modèle social. Nos générations porteraient une lourde responsabilité devant l'histoire d'avoir laissé se dissoudre l'esprit républicain par refus de débattre des sujets les plus sensibles pour l'avenir du pays en y préférant les considérations tactiques. L'élection présidentielle et le calendrier électoral permanent dans notre pays ont tendance à privilégier les thèmes passionnels dont la rentabilité politique immédiate est la plus grande, à transformer l'action politique en une succession de coups médiatiques sans autre lien entre eux que des constructions rhétoriques de circonstance et artificielles.

La montée des populismes est largement due à cette incapacité à sortir des schémas théoriques et à proposer des actions concrètes qui parlent à chacun. Il y a assurément une peur des sociétés occidentales devant des bouleversements humains dont on ne voit pas se dessiner les issues. Mais il suffirait de regarder l'avenir en face pour mesurer les formidables possibilités de notre pays et tourner le dos au défaitisme populiste. Celui-ci est entretenu dans les faits par une désillusion face au déficit de réponses durables et crédibles aux fléaux principaux de la France d'aujourd'hui, chômage en premier lieu, décomposition progressive d'un système scolaire pourtant fondateur de la République, menaces sur l'accès aux soins et aux services publics dans un grand nombre de territoires délaissés, étalage de fortunes considérables, prévalence d'un clanisme jamais atteint dans la désignation des responsables publics, désordres croissants du quotidien de certains services publics. Le citoyen, le travailleur, l'utilisateur des services publics constatent tous les jours ces difficultés ; ils ont le sentiment d'un abandon de la part des élites et que leur voix ne compte plus dans l'espace collectif. Et c'est ainsi qu'ils succombent d'une manière de plus en plus visible au charme de faiseurs qui cultivent à bon compte leur image de sauveur, de redresseur du pays, de restaurateur d'un paradis perdu. Il faut prendre à bras le corps les problèmes du pays et cesser de croire que la stigmatisation des dirigeants populistes a encore prise sur la

¹ Marcel Gauchet, *Le malheur Français*, Stock, 2016

population, confrontée aux dérives quotidiennes du fonctionnement de la démocratie et des services publics.

Les Français ont pourtant conscience que de nombreux changements en profondeur sont nécessaires dans le fonctionnement du modèle économique et social ; mais ils se rebiffent, parfois avec violence, à chaque réforme, car ils ne savent pas ni la portée exacte de la réforme présentée ni jusqu'où on veut les amener. Il est bien connu que les transformations en profondeur ne peuvent être acceptées, aussi bien dans les entreprises que dans la sphère publique, que si elles sont le fruit d'un diagnostic partagé et d'un débat sur les solutions possibles, et surtout si elles présentent une vision de l'avenir motivante pour tous. C'est ce qui a totalement été perdu de vue depuis plusieurs décennies dans un espace politique où l'habileté de la communication est devenue un principe premier de gouvernement ; dans nombre de réformes présentées depuis bientôt deux décennies, ce n'est pas le fond du sujet qui est le plus important, c'est l'image qui restera attachée à celui qui aura porté la réforme.

Il faut renverser ces pratiques politiques gravement préjudiciables à la cohésion citoyenne. C'est la raison pour laquelle nous proposons que les candidats de gauche explicitent leur vision de l'avenir du pays, sans faux-semblant, et mettent sur la table les termes d'un pacte de modernisation économique et social, abordant sans concessions les sujets les plus importants pour le pays.

Sans prétendre être exhaustifs, nous avons dressé une liste de ce qui apparaît indispensable pour retrouver le chemin de la prospérité et de la cohésion sociale. Notre but est de contribuer à un diagnostic partagé, de dresser les grands enjeux et de faire quelques propositions concrètes et urgentes dans le domaine de la compétitivité et de l'innovation, central pour retrouver le chemin d'une croissance profitant à tous.

* *
*

Le PIB par habitant de la France reste dans la petite moyenne européenne, après avoir décroché régulièrement depuis une trentaine d'années par rapport à ses grands homologues de l'OCDE. La France se classe aujourd'hui, en termes de pouvoir d'achat, parmi les pays méditerranéens de l'Europe, c'est-à-dire ceux dont le PIB par habitant est le plus faible, alors qu'en 1980 elle était dans le peloton de tête européen.

Il ne faut pas attendre des miracles de la conjoncture. Les perspectives pour 2016 sont certes celles d'une confirmation d'un certain retour mécanique de la croissance : on devrait passer de 1,2% en 2015 à 1,5% environ, voire un peu plus au vu des bons résultats du premier trimestre 2016. Bonne nouvelle ! Cependant cette croissance est insuffisante pour permettre d'entamer significativement le chômage, au-delà des péripéties conjoncturelles sur les statistiques du chômage. La croissance de l'emploi, de presque trois millions entre 1990 et 2008, équivalente alors à la croissance de la population active, mais déjà insuffisante pour résorber le chômage de 8% constaté en 1990, a en effet été de l'ordre de 400 000 depuis la crise, à comparer à une augmentation de la population active du double. Aujourd'hui, le chômage, presque deux fois plus important en valeur relative qu'aux USA, en Allemagne ou au Royaume-Uni, reste ainsi le problème majeur de notre pays et touche sévèrement les jeunes et les non qualifiés.

La question des moteurs de la croissance est donc plus que jamais d'actualité, car on n'a pas encore engrangé les effets positifs du CICE : ceux-ci s'inscriront dans le moyen terme et

concerneront plutôt la compétitivité prix des exportateurs – problème certes essentiel mais qui ne représente, comme on va le voir, qu’une partie des handicaps de l’économie française. Et de plus, notre pays est en retard dans la diffusion des TIC dans l’économie, alors que les bouleversements que va entraîner cette quatrième révolution industrielle restent encore à venir. Ils risquent de creuser un fossé entre d’une part les entreprises ainsi que les personnes qui s’y seront adaptées avec succès, et d’autre part les laissés-pour-compte du progrès technique.

Et pourtant, notre pays est celui où les politiques publiques sont les plus fournies dans le domaine économique et industriel. C’est donc sur la logique et les moyens de l’action publique que doit porter désormais le débat plus que sur de nouvelles couches d’interventions, de subventions publiques et de structures de soutien aux entreprises. Il convient de centrer l’effort de la puissance publique sur ce qui apparaît comme le plus nécessaire, d’en faire peut-être moins mais de le faire mieux, d’une manière lisible et motivante pour les entrepreneurs et l’opinion publique. Les conclusions partagées de toutes les études internationales faites sur ce qui fait la prospérité dans le monde d’aujourd’hui convergent autour de l’importance du capital humain et de la formation professionnelle. Pour ce faire, ce rapport milite pour un grand pas en avant dans la réorganisation de l’action publique avec la décentralisation de l’action économique et de la formation professionnelle. Notre politique de compétitivité et d’innovation doit trouver une nouvelle voie, entre interventionnisme brouillon et ultra-libéralisme destructeur du lien social, dans le respect à la fois des réalités économiques d’aujourd’hui et des fondamentaux du projet socialiste, celui d’une construction résolue d’un monde meilleur et plus juste, pour les travailleurs et les citoyens. C’est certainement possible. Mais il faut s’en donner les moyens et y concentrer les énergies.

1. Le monde a changé et nous devons le reconnaître

a) les nouveaux défis de l’innovation dans un monde globalisé

C’est une évidence de rappeler les bouleversements intervenus depuis trente ans sur l’échiquier de l’économie mondiale. Emergence de pays considérables par leur population, et particulièrement de la Chine, dont le rattrapage a été foudroyant depuis son acceptation des règles du jeu capitalistes ; mutations technologiques ; ouverture au commerce international de la quasi-totalité des économies de la planète ; concurrence plus exigeante pour les entreprises ; mais également amélioration considérable des conditions de vie pour la grande majorité des habitants dans le monde ; financiarisation et concentration des richesses ; réduction de l’influence des Etats sur l’économie.

Négligeant cette nouvelle donne mondiale, de trop nombreux Français continuent de porter sur l’économie et leurs entreprises un regard partagé et peu serein. La nostalgie des Trente Glorieuses et du Plan empêche de voir le présent tel qu’il est, celui de l’économie entrepreneuriale, dans un monde où la matière première est formée des connaissances, des relations entre les agents économiques, d’anticipation des changements, et pour beaucoup de confiance et d’autonomie des acteurs de l’économie. Ce monde, celui d’un progrès technique rapide, mais aussi d’une formidable explosion des inégalités dans les pays avancés ou en rapide développement, obéit de moins en moins aux schémas formalisés et réducteurs qui sont chers aux héritiers d’un colbertisme simplificateur et fatigué.

La politique de demande ou la politique monétaire sont nécessaires pour la régulation des cycles, la croissance à court terme. Mais la croissance à long terme passe, pour les pays avancés, par leur capacité d'innovation.

L'innovation, la capacité à valoriser les idées nouvelles, n'est pas seulement la traduction en produits nouveaux – qui trouvent un marché et parfois même le créent - des résultats de la recherche scientifique ; elle concerne toutes les entreprises de toutes natures, dans toutes les dimensions de leurs activités. Phénomène marqué par l'incertitude, elle ne se décrète pas d'une manière centralisée. L'Etat peut donner aux entreprises de meilleures chances en entretenant et en développant les ressources nécessaires à l'innovation, principalement formation professionnelle, initiale et continue, et entrepreneuriat. Mais en même temps il doit laisser se développer un grand nombre d'initiatives multiples et variées, les stimuler et les soutenir le plus loin possible en respectant l'autonomie des entrepreneurs et sans intervenir dans leur gestion, accepter d'en voir beaucoup échouer. L'acceptation de l'incertitude dans l'action publique est le prix à payer si on veut avoir un nombre maximum de réussites. C'est ce qu'ont compris celles des grandes entreprises qui savent innover, et ce qu'appliquent la quasi-totalité des pays qui nous sont offerts comme modèles. En France, on a une forte tendance à vouloir garantir le succès et donc sur-administrer l'innovation pour éviter de se tromper. La différence essentielle entre la région parisienne et la Silicon Valley est que de ce côté-ci de l'Atlantique, les décideurs, qu'ils soient des fonctionnaires ou des financeurs privés, ont d'abord peur de se tromper, peur d'avoir soutenu des projets qui auront échoué, alors que dans la région de San Francisco, la première crainte d'un « venture capitalist » est d'être passé à côté du Google de demain. En conséquence, les financeurs, qui sont nombreux et en très forte concurrence entre eux, courent là-bas après les porteurs de projet et finissent toujours par les rattraper, donnant ainsi le maximum de chances à tous les projets, alors qu'en France, c'est l'inverse : ce sont les porteurs de projet qui s'épuisent à courir après les financeurs publics et privés, souvent en situation de monopole collectif. La théorie économique la plus élémentaire indique qu'une telle situation de monopole entraîne le rationnement et c'est bien ce qui se passe en France, comme on va le constater dans le diagnostic qui va suivre.

La puissance publique peut exercer une influence déterminante sur les écosystèmes de l'innovation, mais se doit donc d'en bien respecter les ressorts.

b) Susciter des écosystèmes modernes

Les écosystèmes modernes sont ceux de l'abondance de l'information, des rendements croissants, des coûts marginaux faibles et parfois nuls, des nouveaux modèles de collaboration et de partage, de la capacité à offrir des produits et services de plus en plus personnalisés. Ils exigent une grande réactivité de la part des entreprises, des organisations, et même de la part des administrations publiques, à l'opposé des codifications procédurales de l'économie fordiste des Trente Glorieuses. Et le progrès technique n'est pas prêt de s'arrêter dans tous les domaines de l'activité économique et de la vie sociale. D'ici à vingt ans, des pans entiers dans la médecine, dans l'éducation, dans les entreprises industrielles, dans les services de proximité seront totalement transformés. De nombreuses voix annoncent la fin du progrès en s'appuyant sur le constat (que nous ferons plus loin) de la baisse des taux de croissance annuelle de la productivité du travail. Il y a même un débat entre économistes académiques sur la fin de la croissance. Le regard malthusien sur l'avenir de la technique ne date pas d'hier : ces idées rappellent les propos du premier directeur de l'US Patent Office, Henry Ellsworth, dans son rapport au Congrès de 1843, où il envisageait « l'arrivée de la période où le progrès allait prendre fin ». Les raisonnements des Cassandre de la technologie et de la

stagnation séculaire ou ceux des post humanistes de l'homme artificiel et de l'âge d'or, sont des spéculations séduisantes mais mal fondées. Par contre, il faut s'attendre à des transformations profondes dans les entreprises et dans les nouveaux modèles de l'emploi, qui sont déjà en train de faire exploser les formes actuelles du travail. Et c'est bien cela qu'il nous faut contrôler pour éviter une décomposition du monde du travail.

Les écosystèmes sont complexes. Dans ce processus permanent de destruction créative, les entrepreneurs et les PME ont un rôle majeur pour préparer les nouveaux produits et services et les emplois d'après-demain, au côté des grandes entreprises qui seules peuvent bénéficier des économies d'échelles autorisées par la mondialisation des produits et des modes de consommation, mais dont les gains de productivité sont naturellement destructeurs d'emplois. Les grandes entreprises et les PME présentent ainsi des caractéristiques qui les rendent mutuellement complémentaires. Les entrepreneurs sont plus souples pour lancer et tester les nouvelles idées. Les plus grandes, plus puissantes, sont mieux placées pour les développer et conquérir les marchés mondiaux.

Les écosystèmes sont mondialisés. Les entreprises se livrent à un réajustement permanent de leur chaîne de valeur à l'échelle du globe, pour tirer le meilleur parti des opportunités économiques. Celles qui ne le font pas à une vitesse suffisante sont dépassées rapidement ou condamnées et celles qui y réussissent le mieux contribuent à la prospérité de leur pays d'origine. La connaissance est mondialisée et les bonnes idées pour une entreprise peuvent venir de partout. Il est donc indispensable d'entretenir un maximum d'initiatives et d'interactions locales entre les entreprises et les chercheurs, car les écosystèmes de l'innovation sont territorialisés et urbains. On connaît le slogan judicieux : « Think global, act local ».

Les écosystèmes de l'innovation sont territorialisés et urbains. L'agglomération des activités innovantes dans des « clusters » bien insérés dans les métropoles est une tendance lourde dans l'économie entrepreneuriale de la connaissance, en raison à la fois des rendements croissants qui se rencontrent dans la plupart des secteurs et de la baisse des coûts de transport et de transfert de l'information. La grande ville est le lieu privilégié de la circulation des connaissances de toutes natures et des informations stratégiques pour la vie des affaires. L'agglomération du capital humain, facteur central de la croissance de la productivité des territoires, est un phénomène dynamique qui contribue à renforcer les grandes métropoles, dans la mesure où la richesse et la diversité des talents, regroupés dans une région ou une métropole, facilitent l'émergence d'idées nouvelles, le niveau d'entrepreneuriat et l'innovation. L'observation nous montre que la recherche scientifique, qui n'est par elle-même soumise à aucune contrainte physique de localisation, compte parmi les activités les plus concentrées au monde. La compétition mondiale entre grandes métropoles est d'abord celle des talents et la concurrence entre leurs universités pour attirer les meilleurs chercheurs n'a jamais été aussi intense, même si en France on a tendance à méconnaître cet état de fait.

Si on ne donne pas le maximum de moyens d'action aux territoires, on risque de voir les meilleurs d'entre eux s'étouffer sous le poids des multiples bureaucraties nationales. Tel est actuellement le cas de la métropole parisienne, faute de leadership clair dans un embrouillement institutionnel dont la France a le goût, faute de vision collective affirmée et indispensable pour galvaniser les énergies comme on a su le faire à Grenoble et c'est à l'œuvre aujourd'hui par exemple à Lyon ou en Aquitaine. Il faut copier autant que possible les modèles qui ont fait leurs preuves dans notre pays.

c) Retrouver une action publique efficace au service d'une économie humaine.

Dans ce monde nouveau, la France a d'évidents et réels atouts. La nation peut aborder cette formidable mutation la tête haute, en confiance, avec ses valeurs fondées sur l'éducation républicaine, son appareil exceptionnel de chercheurs, sa tradition de scientifiques et d'ingénieurs, ses médecins de haut niveau, motivés par l'altruisme et la bienveillance. La France peut réussir, sous une condition simple : se donner un but, et travailler dans la durée. Faute de vision forte et d'un Etat organisé pour gérer le long terme, les multiples initiatives de l'Etat, pourtant de bonnes idées au départ prises isolément, sont devenues des machineries administratives à saupoudrer une manne budgétaire de plus en plus rare. Depuis trop longtemps, à chaque nouveau problème, à chaque nouveau ministre, un autre grand plan est élaboré et présenté comme décisif, et une couche supplémentaire d'aides et de structures est posée. Tout ceci ne fait qu'aggraver la complexité et l'inefficacité d'un paysage public devenu totalement illisible et qui ne peut que rebuter nos jeunes entrepreneurs.

Nous nous devons donc de bien nous centrer sur les deux ressources essentielles de l'entreprise et de l'innovation que sont les hommes (et les femmes) et les capitaux propres. Réserver l'intervention de l'Etat central aux grandes filières technologiques et de compétitivité qui feront l'avenir de l'économie, celles qui demandent des choix onéreux et difficiles, pas une centaine de pôles de compétitivité, de filières ou autres ; et, pour le reste, encourager globalement le risque et l'initiative par des dispositifs incitatifs, notamment fiscaux. Il en faudra, de la patience et de l'énergie pour corriger ces défauts de l'interventionnisme vieillissant ! Mais l'enjeu est tel que nous n'avons plus le choix.

Car un regard d'ensemble sur la compétitivité de la France aujourd'hui montre que le retard par rapport aux pays avancés, qui sont les concurrents de notre modèle social et de nos écosystèmes industriels, reste considérable et ne se comble pas réellement depuis quelques années, malgré le sursaut salutaire des rapports de la Conférence nationale de l'industrie et de Louis Gallois.

2. L'économie de la France en 2016

a. Une moindre croissance du PIB et des emplois

Si on regarde le taux de croissance annuelle du PIB, nos résultats ont été inférieurs à ceux des pays anglo-saxons sur la période 1986-2015, en raison en particulier de la faible croissance au cours de la dernière décennie :

Evolution du PIB

PIB	1951-1985	1986-1995	1996-2005	2006-2015
France	4,0	1,8	2,3	0,9
Allemagne	4,6	1,7	1,2	1,3
Royaume Uni	2,4	2,3	3,0	1,4
Etats-Unis	3,6	2,6	3,4	1,6

Source : Conference Board

S'agissant de la croissance de l'emploi, les années 2006-2015 ont vu la France connaître un taux de croissance nettement plus faible que la majorité des grands pays avancés :

Evolution de l'emploi

Emploi	1951-1985	1986-1995	1996-2005	2006-2015
France	0,4	0,5	1,1	0,4

Allemagne	0,7	-0,1	0,4	0,9
Royaume Uni	0,3	0,6	1,1	0,8
Etats-Unis	1,7	1,5	1,2	0,5

Source : Conference Board

La dynamique de la productivité de l'économie française a été bonne au cours des 30 glorieuses et du « régime fordien » des années 70, 80 et du début des années 90. En revanche, entre 1996 et 2015, années au cours desquelles s'est développé le nouveau régime de l'économie entrepreneuriale de la connaissance, on doit constater en général une certaine inflexion, sauf dans les pays anglo-saxons ou nordiques qui ont amorcé plus tôt leur adaptation à l'économie entrepreneuriale de la connaissance :

Evolution de la productivité du travail (par personne employée¹)

Productivité du travail	1951-1985	1986-1995	1996-2005	2006-2015
France	3,6	1,7	1,2	0,4
Allemagne	3,9	2,6	0,9	0,5
Royaume Uni	2,1	2,0	1,9	0,4
Etats-Unis	1,8	1,4	2,2	0,9

Source : Conference Board

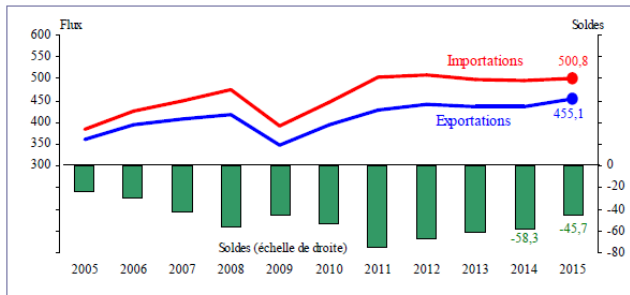
On constate avec netteté la baisse de la croissance de la productivité du travail entre la période des Trente Glorieuses et les trente dernières années. Celle des Trente Glorieuses résultait d'un rattrapage marqué pour la France et l'Allemagne. Le tournant du 21^{ème} siècle s'inscrit mieux dans la tendance séculaire mais il est possible que la révolution industrielle actuelle porte ses fruits dans les prochaines décennies et se traduise par une augmentation nouvelle des taux de croissance de la productivité. Et il est stratégique pour le pays de ne pas passer à côté.

Ces déficits de croissance et de productivité sont porteurs de difficultés potentielles pour l'équilibre des finances publiques, comme celui des régimes de retraites et des systèmes publics de santé, au-delà de l'impact sur l'appauvrissement relatif du pays. Leur origine vient d'abord d'un décrochage de la compétitivité des produits français, dont le juge de paix est la balance des exportations et des importations.

b. Le décrochage de la compétitivité

La France a connu une détérioration régulière de son compte courant qui avait été positif entre 1992 et 2003 ; et son déficit s'est accru sensiblement jusqu'en 2011. On observe une légère amélioration depuis cette date, essentiellement due à la baisse du coût de l'énergie importée, tandis que le solde négatif de nos échanges industriels avec le reste du monde ne cesse de se dégrader.

¹ On aurait les mêmes conclusions globales avec l'évolution de la productivité horaire du travail, sous la réserve de la prise en compte des variations de la durée du travail différentes pour la France comme l'Allemagne de ce qu'elles ont été au Royaume uni et aux Etats Unis.



Source : Douanes

La légère reprise des exportations en 2015, due au dynamisme des industries aéronautiques, des automobiles et des produits de luxe, ne s'est pas confirmée au 1^{er} trimestre 2016, où nos exportations ont légèrement reculé (-0,2%) tandis que nos importations continuaient à croître (+1,2%).

Au cours de la dernière décennie, l'Allemagne a caracolé avec sa balance commerciale positive et même en croissance régulière, dégageant en 2015 un excédent commercial de près de 8% du PIB d'après les chiffres de l'OCDE – excédent certes excessif d'un point de vue macroéconomique, mais qui montre la considérable avance de nos voisins en termes de compétitivité.

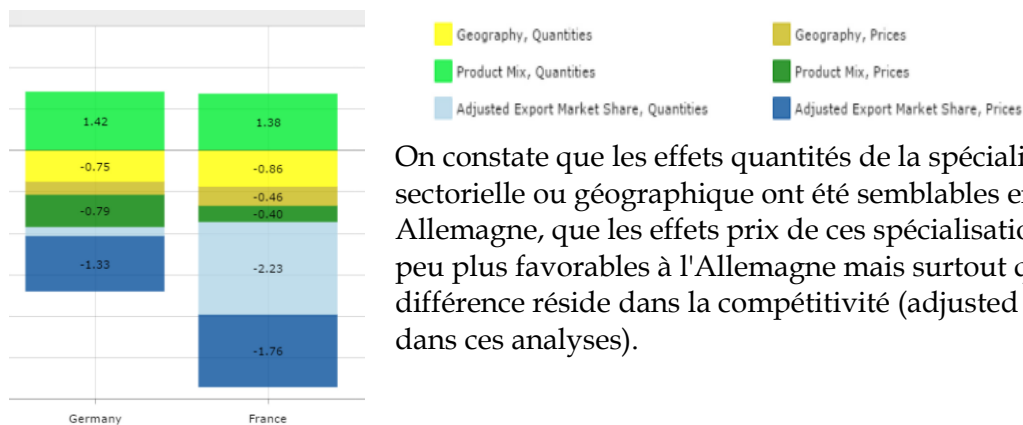
Plus frappant encore. La France a enregistré une dégradation forte de ses parts de marché mondiales. Certes, cette dégradation s'explique pour partie par l'essor de la Chine et des autres pays émergents, mais la perte de nos parts du marché mondial des biens et services a été une des plus fortes parmi les pays européens : de 2,6 points entre 1995 et 2013, contre 2 points pour l'Allemagne¹ (même l'Allemagne a perdu depuis 1995 des parts du marché mondial, au profit de la Chine, mais la diminution pour ses produits manufacturés est nettement plus faible que pour les autres pays de l'OCDE alors que ses exportations mondiales atteignent des sommets) et de 1,3 point pour le Royaume Uni. Certains croient pouvoir expliquer les difficultés de la France par son appartenance à la zone euro. Il n'en est rien, car d'autres pays européens ont bien mieux maintenu leurs parts de marché ; la contre-épreuve est d'ailleurs fournie par le net recul des parts de marché de la France au sein de la zone euro, où les évolutions de change ne jouent par définition aucun rôle : notre pays n'assure plus que 13,8 % du total des exportations de la zone euro², contre 16,8 % en 2000.

La meilleure performance à l'exportation de l'Allemagne a été analysée avec soin au cours de ces dernières années. Elle s'explique non pas par l'orientation sectorielle de ses exportations (plutôt favorable à la France), ni la structure géographique (certes plutôt défavorable à la France) mais par une meilleure compétitivité des produits exportés, comme le montre le graphique suivant tiré d'une présentation faite fin décembre 2015 par Daria Taglioni de la Banque Mondiale :

Décomposition par grands facteurs de l'évolution des parts de marché 2010-2015

¹ Bas, Fontagné, Martin et Mayer, T. (2015). À la recherche des parts de marché perdues. Note du conseil d'analyse Économique, Conseil d'Analyse Économique.

² Sur la base des 19 pays de la zone euro en 2016



On constate que les effets quantités de la spécialisation sectorielle ou géographique ont été semblables en France et en Allemagne, que les effets prix de ces spécialisations ont été un peu plus favorables à l'Allemagne mais surtout que la grosse différence réside dans la compétitivité (adjusted market shares dans ces analyses).

Ce différentiel de compétitivité a deux composantes, la compétitivité prix et la compétitivité qualité.

i : les composantes de la compétitivité-prix

La compétitivité prix des produits français, comparée à celle des produits d'outre Rhin, a surtout dérivé entre 1997 et 2007 car, au cours de cette période, la hausse des coûts unitaires du travail a été quasiment nulle en Allemagne du fait de la modération salariale. Il convient de constater que sur la période récente c'est l'inverse qui s'est produit. Le taux de croissance des coûts salariaux nominaux français, avec et sans charges sociales, a chuté ; mais, malgré cette inflexion récente, notre économie reste sur une tendance où la croissance des coûts salariaux réels est dans l'ensemble supérieure aux gains de productivité.

Différentiel Coûts-Productivité	1997-2007	2007-2009	2009-2014	Total
France	1,8	3,3	1,4	6,5
Allemagne	-0,2	4,4	1,3	5,5
Zone Euro	1,5	4,1	0,8	6,4

Source : Banque de France

Une étude récente du Boston Consulting Group confirme cette aggravation de la perte de compétitivité de la France vis-à-vis des autres pays et notamment des Etats-Unis, malgré la hausse du dollar¹.

Il faut toutefois rappeler que les coûts salariaux ne représentent qu'un quart de la valeur ajoutée des produits à l'export, ce qui pose ainsi la question du coût et de la productivité de l'ensemble des biens et services consommés par l'industrie sur le territoire national –d'où l'impérieuse nécessité de l'amélioration des conditions de la concurrence sur le marché intérieur, qui est une condition de la compétitivité prix à l'exportation. N'oublions pas, par ailleurs, que les prix de l'électricité bas en France sont un des rares atouts de la compétitivité prix, du fait du choix du nucléaire fait au début des années 70 et qu'il est important pour la richesse française que la légitime contrainte écologique ne se traduise pas par une augmentation des prix de l'électricité pour les industriels.

¹ Le BCG Manufacturing cost index qui caractérise l'évolution des coûts de production manufacturière de différents pays comparée avec celle des Etats Unis met en évidence que le différentiel des coûts chinois a progressé de 10 points entre 2004 et 2014, celui la France de 9 points, mais celui de l'Allemagne de 4 points et celui de l'Angleterre de 1 point.

Il faut également tenir compte dans les coûts de l'offre de logements : son insuffisance en France dans les « zones tendues » conduit à un niveau excessif des loyers comme des prix de vente, qui ampute le pouvoir d'achat des salariés et rend difficile une politique de modération salariale ; il y a là l'une des explications, souvent négligées, de notre sous-compétitivité par rapport à nos voisins européens.

Quant au CICE, il convient d'attendre pour bien mesurer ses effets; les premiers constats montrent que le CICE a bénéficié aux investissements des entreprises, à l'emploi et aux salaires, plus qu'à des réductions de prix.

ii : la compétitivité hors-prix

La compétitivité qualité est plus difficile à estimer¹ mais les conclusions des études récentes sont nettes : l'Allemagne est en tête de l'OCDE pour l'ensemble de ses dix meilleurs secteurs à l'exportation, mais la France n'est première que pour l'aéronautique et n'est dans le groupe des trois premiers pays que pour la maroquinerie de luxe, le vin et les appareillages électriques. Dans l'ensemble de l'OCDE, elle occupe une place moyenne pour la qualité de ses produits, nettement derrière l'Allemagne, l'Italie, mais aussi la Suisse, le Royaume Uni, les Pays Bas ou le Japon. Ce positionnement « moyenne gamme » fait que nos exportations sont plus sensibles au niveau des prix que celles des Allemands, par exemple, qui peuvent dans bien des secteurs imposer leurs prix en tant que leaders reconnus de la qualité (cf machines-outils, automobile).

L'amélioration de la qualité est une priorité à l'égale de celle de la compétitivité prix ; elle passe par l'innovation et la formation professionnelle.

Enfin l'insuffisance de réussite à l'exportation vient beaucoup du déficit d'entreprises de taille intermédiaires françaises comparé au nombre d'ETI allemandes, et de l'insuffisant effort à l'exportation des PME françaises exportatrices, plus encore que de leur nombre chaque PME exportatrice d'Outre Rhin exporte en moyenne pour 1,7 millions d'euros, soit presque trois fois plus qu'en France².

c. Une performance moyenne de la machine à innover

La croissance à long terme de la base économique des territoires opérant comme la France sur la frontière technologique est principalement assurée par la capacité collective d'innovation. Le rôle de l'innovation dans l'évolution économique a été abondamment décrit par Schumpeter dans son approche des combinaisons nouvelles des facteurs de production. L'innovation, c'est bien plus que la valorisation de la recherche. Il est fondamental de comprendre qu'elle revêt plusieurs formes. Elle peut bien sûr résulter d'un produit ou procédé nouveau pour l'entreprise, mais qui ne l'est pas pour le marché, ou de produits nouveaux pour le marché sans équivalent antérieur. Mais elle concerne également les innovations organisationnelles relatives à la structure de l'entreprise, l'organisation du travail, la gestion des connaissances et les relations avec les partenaires extérieurs. Les innovations de marketing correspondent à la mise en œuvre de concepts ou de méthodes de

¹ Elle se mesure par le supplément de prix que les clients consentent pour acheter le produit compte tenu de ses qualités particulières ; voir Bas, Fontagné, Martin, et Mayer (2015). La France en mal de qualité ?, La Lettre du CEPII

² Cernat, Ana and Ana (2014). SMEs are more important than you think! Challenges and opportunities for EU exporting SMEs (No. 2014-3). Directorate General for Trade, European Commission.

ventes nouveaux ou modifiés de manière significative, afin d'améliorer l'offre des prestations, ou pour entrer sur de nouveaux marchés. L'innovation est donc la résultante de nombreux facteurs.

En premier lieu on constate que le poids de l'emploi dans les industries manufacturières de moyenne et haute technologie (apprécié par Eurostat) est plutôt plus faible en France (seulement 4,4%, contre une moyenne de l'UE de 5,7%, 6% en Suisse et 9,7 % en Allemagne, mais 3,7% au Royaume Uni).

Il faut reconnaître que notre pays doit également progresser dans le monde de l'économie de la connaissance au regard des critères utilisés habituellement : effort de recherche-développement, résultats en termes de brevets, de publications scientifiques, de dépôts de marques et de dessins.

La France a un effort de recherche rapporté au PIB inférieur à celui de l'Allemagne, de la Suède, de la Suisse, du Japon et des Etats Unis :

DIRD en % du PIB ¹	2014
Royaume-Uni	1,70
France	2,26
États-Unis	2,74
Allemagne	2,84
Suède	3,16
Japon	3,58

Les publications sont un critère courant de l'efficacité des scientifiques (observé sur quelques milliers de journaux scientifiques internationaux), mais il ne faut pas sous-estimer le débat sur la capacité de cet indicateur à bien représenter la performance des systèmes de recherche. Pour la France, les données sont médiocres (à l'exception des mathématiques, domaine d'excellence de notre pays) aussi bien en nombre par habitants, qu'en qualité des publications (pourcentage de publications classées dans les 10% « les meilleures » du monde).

Pour le nombre de brevets triadiques (dépôts à la fois aux USA, en Europe et au Japon, ce qui rend la comparaison plus fiable), la France reste dans l'ensemble nettement derrière ses grands homologues.

2013	Brevets triadiques par		
	10000 chercheurs	Milliard de dépense de RD	Millions habitants
Suisse	198	97,3	146,8
Allemagne	101	57,8	68,5
France	67	45,8	38,7
Royaume Uni	37	43,7	27,3
Japon	181	104,8	127,2
Corée du Sud	76	45,6	61,9
Pays Bas	86	64,9	56,3
Suède	61	46,3	64,7
US	118	32,9	44,9

Source OCDE

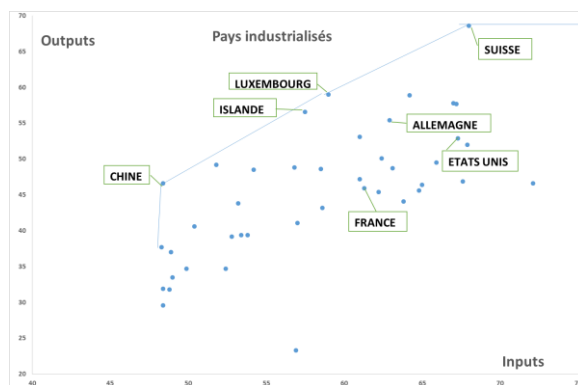
Un autre révélateur du retard est la faible densité de robots dans l'industrie : en France, il y avait en 2013 environ 125 robots pour 10000 salariés, contre 282 en Allemagne, plus de 300 au Japon et 482 en Corée du Sud¹.

¹ Dépense Intérieure de Recherche et de Développement, données OCDE

Mais on peut aller plus loin en essayant d'apprécier l'ensemble du système d'innovation dans sa complexité. Dans l'ensemble, en matière d'innovation, la France se situe au niveau de la moyenne des pays européens, mais nettement derrière ses grands homologues, dans les grandes comparaisons faites aussi bien par la Commission européenne que par l'Office International des Brevets.

Pour le « Union Innovation Scoreboard » de 2014, sur la base d'un indice composite synthétisant un ensemble varié de 25 indicateurs représentatifs aussi bien des ressources favorables à l'innovation que des résultats économiques obtenus, la France se situe à peine au-dessus de la moyenne de l'UE28, en 10^{ème} position sur 28, nettement derrière les pays nordiques, mais également l'Allemagne, les Pays Bas, la Belgique et le Luxembourg. Cette position relative est relativement stable depuis une dizaine d'années. Elle est classée comme un pays « suiveur » de l'Allemagne, des pays nordiques et de la Suisse.

Dans le « Global Innovation Index » de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, la France est classée 21^{ème} dans le monde sur la base d'un indicateur de synthèse portant de son côté sur 79 items, dans un classement où la Suisse est classée première et où les pays avancés cités plus haut, ainsi que les Etats Unis et le Japon, sont également plus performants que la France. On constate sur le graphique suivant, qui permet d'apprécier le niveau global des ressources utiles pour l'innovation (inputs), ainsi que celui des résultats obtenus (outputs), que la France est nettement moins efficace que par exemple la Suisse, championne mondiale aussi bien en ressources, en résultats qu'en efficacité ou que l'Allemagne, à peine mieux dotée que la France en ressources, mais beaucoup plus efficace. Notre pays est caractérisé par un niveau de ressources supérieur à la moyenne, en capital humain, en recherche et en infrastructures, mais nettement moins bon pour la valorisation économique de ces ressources.



C'est un des principaux constats de ce diagnostic : nous avons un potentiel correct d'innovation, mais une très mauvaise efficacité de notre « machine à innover » pour accéder aux marchés et créer de la valeur économique et des emplois.

En ce qui concerne l'utilisation des TIC, notre pays est particulièrement mal placé en Europe (15^{ème} sur 28) dans le « Digital Economy and Society Index » de la Commission Européenne².

¹ Industrie du Futur, concepts, état des lieux, février 2016, *La Fabrique de l'Industrie*

² Elle est 13^{ème} sur 28 pour la connectivité (le développement du haut débit), derrière tous les pays de l'Europe du Nord, comme pour l'utilisation de l'Internet par les ménages, 19^{ème} pour l'utilisation des TIC dans les entreprises, 14^{ème} pour le développement de l'internet dans les services publics, et 11^{ème} pour le niveau du capital humain.

Ce piètre classement d'un pays de haut niveau scientifique reflète également l'inefficacité absolue des postures incantatoires sur le numérique affichées depuis l'arrivée des premiers micro-ordinateurs dans les écoles. Là aussi, on doit avoir le record du nombre de plans numériques annoncés à grands renforts de communication, sans efficacité en termes d'innovations de marché.

Mais ce qui n'est qu'un niveau moyen d'ensemble pour les différentes mesures de la capacité d'innovation dans notre pays recouvre en fait une dualité entre d'un côté les grandes entreprises et les grands organismes de recherche, qui se situent dans le peloton de tête mondial, selon le classement de Thomson Reuters (le CEA est classé champion du monde de l'innovation selon cette entreprise spécialisée dans les bases de données scientifiques), et de l'autre un tissu de PME (selon la définition usuelle de 10 à 249 emplois) très en retard, nettement moins performantes par comparaison avec leurs homologues allemandes. Les investissements (matériels et logiciels) sont plus élevés dans les PME innovantes allemandes que dans leurs homologues françaises, que ce soit par entreprise, rapporté au nombre de salariés, à leur chiffre d'affaires, alors que la taille moyenne de ces entreprises est la même, de l'ordre de 110 salariés (et que le taux d'investissement des PME en général est comparable¹). Il en est de même des dépenses de conception, de formation, et de marketing². Il y a donc à la fois le problème souvent soulevé du nombre de PME manufacturières (6500 en France contre 15000 en Allemagne) mais également de la nature de leurs investissements. Ces éléments, certes imparfaits, permettent d'étayer la thèse développée dans le rapport Villeroy de Galhau de 2015 sur le mal investissement plutôt qu'un sous-investissement entraîné par des manques de financement, et sur l'insuffisante prise en compte des investissements immatériels, au premier rang desquels figure la formation continue qui reste un problème premier de la compétitivité française.

d. L'entrepreneuriat, l'aube d'un renouveau ?

Le modèle traditionnel d'innovation de la France a été longtemps et d'une manière exclusive celui des grands programmes technologiques et des grandes entreprises ; ce n'est que plus récemment que l'accent a été mis sur le rôle des PME dans la croissance à long terme.

Les analyses empiriques montrent bien un lien entre le niveau d'entrepreneuriat et les taux de croissance des pays avancés. On peut affirmer, en simplifiant et en forçant le trait, que l'innovation et la croissance à long terme sont le produit conjoint de l'accès aux connaissances et de la capacité de les utiliser, qui dépend aussi bien des compétences professionnelles que de l'esprit d'entreprise de ceux qui vont valoriser les connaissances. Les derniers chiffres de l'Union européenne montrent ce sont les jeunes pousses qui sont les moteurs de la création d'emplois bruts dans un grand nombre de pays européens, dont la France ; et dans notre pays, elles le sont en particulier dans les secteurs de haute technologie. Les cohortes de PME de moins de 3 ans ont contribué à plus de 20% des emplois créés chaque année entre 2007 et 2012, mais à seulement 10% des emplois supprimés³.

L'entrepreneuriat est souvent apprécié par les créations d'entreprises, mais ces données sont trompeuses car elles ne font pas la différence entre la vraie créativité et les entreprises créées par nécessité, faute d'autres moyens de gagner sa vie dans des pays en développement ou à cause du chômage dans les pays avancés. L'entrepreneuriat de nécessité diminue

¹ Observatoire du financement des entreprises

² Source Enquête communautaire Innovation 2012

³ Commission européenne Annual report on European SME's 2014-2015 p. 76

naturellement avec le niveau de développement et avec le chômage. Par contre, l'entrepreneuriat d'opportunité résulte d'un libre choix entre plusieurs types d'emploi. L'entrepreneuriat revêt une forte dimension culturelle en raison d'effets externes importants et du rôle du « milieu local ». Quand un étudiant constate qu'un grand nombre de ses anciens ont créé avec succès une entreprise et les voit s'y accomplir, il sera davantage incité à se lancer dans cette aventure que si ses camarades affichent en permanence la volonté de rentrer dans une grande entreprise ou l'administration. C'est l'effet des pairs, une forme de mimétisme qui touche tous les milieux et pour un grand nombre de comportements.

Le modèle traditionnel d'innovation de la France a été longtemps celui des grands programmes technologiques et des grandes entreprises, assorti d'une préférence des jeunes pour le salariat et la fonction publique. La peur de l'échec et le défaut de confiance sont des traits caractéristiques qui permettent d'expliquer ce déficit traditionnel d'entrepreneuriat. Les comparaisons internationales montrent que la France a toutefois réalisé des progrès depuis une quinzaine d'années.

Si on mesure le « taux total d'entrepreneuriat naissant » par le pourcentage de la population adulte engagée dans la création ou gestion d'une entreprise de moins de trois ans et demi d'existence, on constate que le niveau d'entrepreneuriat, qui était très faible il y a quinze ans encore, s'est considérablement amélioré mais reste un des plus faibles des pays avancés¹ :

Taux total d'entrepreneuriat naissant	2000	2014
Danemark	4,5	5,5
Finlande	3,9	5,6
France	2,2	5,3
Allemagne	4,7	5,3
Pays Bas	7,2	9,5
Suède	2,3	6,7
Suisse	7,7	7,1
Royaume Uni	5,2	10,7
Canada	7,9	13,0
Etats Unis	12,7	13,8

Source : Global Entrepreneurship Monitor

La progression a concerné également les autres grands pays avancés, avec des progrès très marqués pour la Suède ou le Royaume-Uni, qui se retrouve presque au niveau des pays d'Amérique du Nord.

La France est également un pays où l'entrepreneuriat est devenu très majoritairement, à plus de 80%, un choix d'opportunité, comme dans les autres pays avancés et cela marque aussi une forte évolution.

Dans le même sens optimiste, un sondage « la génération Y face à l'entreprise » fait en septembre 2010 par KPMG-Opinion Way auprès de 1008 jeunes de 18 à 30 ans montrait que ceux-ci ont une image plus positive des TPE et des PME que des ETI ou des grandes entreprises ; ceci est vrai aussi bien pour les jeunes actifs que pour les étudiants. 48% des personnes interrogées aimeraient être chef d'entreprise contre 31% seulement pour préférer travailler dans un groupe de plus de 1000 salariés.

¹ Global Entrepreneurship Monitor, années 2000 et 2014

Les évolutions récentes de l'entrepreneuriat sont encourageantes. Mais il faudra encore plusieurs années pour voir cette nouvelle éventuelle inflexion se confirmer ; et ce constat doit inciter à redoubler l'effort face à un problème structurel qui reste encore un handicap central dans notre pays.

e. Le venture capital

Le manque de fonds propres pour soutenir la création et plus encore le développement des « jeunes pousses » innovantes est un facteur décisif de limitation de leur croissance. Si nous avons en France trop peu d'ETI et de PME exportatrices, innovantes et susceptibles de devenir plus tard des champions mondiaux, c'est largement parce qu'elles ne parviennent pas à traverser cette « vallée de la mort » où aucun capital-risqueur ne leur apporte le capital « patient » indispensable pour investir, innover encore et grandir rapidement. Tous les efforts faits en France depuis des années pour leur apporter des prêts restent sans effets, car faute de fonds propres suffisants, aucune PME ne pourra emprunter de quoi répondre à un plan de développement ambitieux.

Or le venture capital (capital innovation) ne représente en France que 0,035% du PIB en 2014, certes au même niveau que le Royaume Uni ou la Suisse et devant l'Allemagne qui en est à 0,021%, mais derrière les pays nordiques (0,076% pour le Danemark, 0,045% pour la Suède) ; l'écart est confondant avec les Etats Unis, qui ont un niveau moyen presque quinze fois supérieur, à 0,5% du PIB. Le volume global a peu évolué depuis une dizaine d'années, représentant en 2015 environ 800 millions d'euros, alors que le nombre d'entreprises concernées a légèrement augmenté, s'élevant aujourd'hui à 500 par an. On constate 386 opérations de business angels, dont 2/3 de premier tour, pour 41 millions d'euros en tout¹. Des chiffres ridicules, comparés aux milliers d'ETI qui nous manquent...².

Aussi déterminant que le nombre de start up est le défi de leur capacité à surmonter ce que l'on appelle la vallée de la mort, c'est-à-dire leurs premières années de développement où le besoin en capitaux peut s'avérer très important. Le capital-développement recensé par la BPI a connu une évolution un peu plus favorable que celle du capital-risque : son volume a été multiplié par deux en 10 ans, s'élevant à 3850 millions d'euros en 2015, mais le nombre d'entreprises financées n'a que faiblement augmenté en tendance, aux alentours de 900, avec la même situation relative de la France que pour le capital-risque.

Le nombre de créations d'entreprises innovantes issues chaque année des concours publics ou des incubateurs n'a pas fortement augmenté d'après les statistiques de la BPI : en moyenne de 220 entre 2000 et 2008, il a augmenté entre 2007 et 2010 pour atteindre 280 créations, avant de revenir à son niveau antérieur à partir de 2012³. Le nombre d'entreprises entrées chaque année dans le programme Jeunes entreprises innovantes⁴ est de l'ordre de 610

¹ Rapport 2015 de la BPI sur les PME

² Les données régionales seraient de l'ordre de 0,1% pour la région Ile de France à comparer aux 1 à 1,5% pour la Silicon Valley estimations à partir des données de l'AFIC, de ceux de Martin (2005), ainsi que de sources diverses

³ BPI Rapport PME 2015, p.132

⁴ Le dispositif Jeune Entreprise Innovante permet depuis 2004 aux PME de moins de 8 ans et réalisant un montant minimum de RD de bénéficier d'avantages fiscaux et d'une exonération des charges sociales relatives aux emplois hautement qualifiés.

en moyenne sur les 10 dernières années, 674 entreprises étant entrées dans le programme en 2014. Enfin le nombre d'entreprises créées dans les SATT qui étaient destinées entre autres à soutenir la création d'entreprises issues des universités a été de 49 depuis leur création en 2010, selon les chiffres de la BPI¹.

Notre système de financement public et de transfert de technologie s'est beaucoup transformé au cours de la dernière décennie. Mais la mise en place de ces structures nouvelles doit encore faire ses preuves pour représenter le catalyseur attendu de l'entrepreneuriat innovant. Cela montre bien que la dynamique de l'innovation n'est pas très sensible à la création de nouvelles structures publiques. Le financement public du capital risque est encore trop sélectif et les opérateurs privés ne sont pas nombreux et ne se font pas suffisamment concurrence pour pousser à abaisser la barrière de la sélectivité. Cela doit amener à s'interroger sur les améliorations à apporter aux mécanismes actuels de fonctionnement du dispositif de soutien public et du venture capital. Il faut souligner que la dimension locale du capital-risque est importante car il est, paradoxalement, une activité de proximité ; on observe en général une forte concentration géographique de l'industrie du capital-risque, en raison du haut niveau d'informations tacites en cause et de l'importance du rôle joué par les réseaux informels dans la recherche de projets et de partenaires. D'où le rôle important à donner aux autorités locales dans la dynamisation des sociétés privées de capital risque, notamment dans les grandes métropoles où celui-ci est concentré.

3. Les grandes priorités : alléger, simplifier, faire confiance au terrain

Tous ces éléments montrent que la France a certes essayé de nombreuses solutions depuis la fin des Trente Glorieuses pour faire face à sa difficulté à entrer dans l'économie entrepreneuriale de la connaissance, mais qu'elle l'a fait d'une manière bureaucratique et décousue, pas toujours cohérente dans le temps, faute de vision partagée dans notre pays sur la réalité des temps nouveaux. Elle commence bien évidemment à s'adapter au monde actuel, elle a de superbes réussites comme le montre l'actualité des grands contrats et des grandes entreprises de notre pays. Elle a accordé une priorité à l'innovation avec le programme des investissements d'avenir². La mise en place du CICE marque bien la sensibilisation forte aujourd'hui des dirigeants aux questions de compétitivité.

Les points positifs de l'évolution de ces dernières années sont certes nombreux, mais le rythme actuel de la mutation de l'environnement économique, comme la difficulté à apaiser le climat entre une certaine couche de l'opinion et des élus et le monde des entreprises, montrent bien que la convalescence risque d'être au mieux longue et incertaine. Le débat sur le projet de texte sur la réforme du droit du travail est un témoignage de ce décalage considérable entre les réalités et besoins du monde des entreprises et la perception schématisée qu'en ont nombre d'élus et de faiseurs d'opinion.

La priorité pour ancrer une réforme en profondeur est d'abord de faire beaucoup de pédagogie sur le monde d'aujourd'hui et de demain, sans complaisance, sur ses tendances, et surtout sur les raisons profondes qui font que notre pays a de la peine à s'adapter.

Nous invitons donc à centrer le débat public sur les priorités essentielles.

¹ BPI Rapport PME 2015, p.131

² Mais l'évaluation faite de ce programme par un comité indépendant est cependant nuancée : « des résultats en demi-teintes » ; rapport de Philippe Maystadt sur les effets « à mi-parcours » du PIA, mars 2016

a) D'abord, bien apprendre et former tout au long de la vie

Pour cela il faut rappeler comme une litanie que **la croissance et le développement passent partout et toujours dans le long terme par le capital humain...** et cela est également vrai de la qualité de fonctionnement de la démocratie et du progrès social. Le capital humain concerne autant, sinon plus, la formation professionnelle et continue que la formation initiale et générale, comme le montrent nos voisins germaniques. Ceci peut être considéré comme une loi d'airain de la croissance et des conditions de vie des pays et des territoires. Des enquêtes faites auprès de 2000 entreprises en France et de 3000 entreprises aux Pays Bas, mais également aux États-Unis ont montré que le capital humain et le capital social des entreprises sont les vrais marqueurs de leur performance. L'ensemble des éléments recueillis montre donc si le capital humain est au cœur de la croissance des PME, c'est sur ce point que les PME françaises doivent fortement progresser, même si on ne dispose malheureusement pas de statistiques explicites sur ce point. Le gouverneur de la Banque de France mettait récemment ce point au cœur des questions de compétitivité en rappelant que « selon une enquête conduite par l'Eurosystème, sur la période 2010-2013, en pleine crise donc, plus de 70% des entreprises françaises disent ne pouvoir recruter par manque de travail qualifié : c'est le taux le plus élevé d'Europe, et cette exception française est la plus choquante de toutes alors que, parallèlement, le chômage frappe des millions d'adultes et de jeunes »¹. L'investissement en capital humain dans les PME, la formation professionnelle et l'apprentissage, voilà la priorité dans notre pays. Le plan apprentissage va dans le bon sens. Il est essentiel de donner à chaque jeune une formation et un diplôme professionnel correspondant au mieux de ses capacités, et d'améliorer ses compétences tout au long de sa vie. Pendant que l'on nourrit le débat public de questions secondaires, on ne fait pas ce qu'il faut sur cet impératif. Le prochain quinquennat doit être celui de l'amélioration des capacités professionnelles des jeunes, en développant sérieusement l'apprentissage, les filières professionnalisantes aussi bien dans le secondaire qu'à l'université. Le caractère encore trop centralisé du système éducatif à tous les niveaux est un frein considérable à sa capacité d'amélioration. Il faut sérieusement s'interroger sur la manière de conduire une décentralisation du primaire et du secondaire et sur une autonomie la plus poussée possible des universités sous l'égide des régions. Toute tentative de plus grande autonomisation des établissements d'enseignement se heurte à des conservatismes dont un exemple éclatant est le retour en arrière sur l'autonomie pourtant partielle des universités engagée par la réforme de 2007.

Un maximum de passerelles doivent être trouvées pour permettre aux jeunes d'avoir à la fois une formation en apprentissage ou une formation professionnelle et une bonne formation générale, et de passer avec facilité de l'une à l'autre, depuis le collège jusqu'à l'université. Invertissons la tendance naturelle de notre pays dans ce domaine comme nous l'avons fait pour l'entrepreneuriat. Qui aurait imaginé il y a simplement vingt ans que les meilleurs des grandes écoles choisiraient de créer une entreprise plutôt que de rentrer dans la haute administration ou dans les grandes entreprises ? On doit pouvoir changer les mentalités dans le système scolaire sans renoncer à l'objectif de former des citoyens éclairés ; il faut pour cela ouvrir largement l'entreprise et l'enseignement secondaire l'un sur l'autre, en ayant la volonté de surmonter les fortes réticences qui se sont manifestées – des deux côtés – à chaque tentative en ce sens. De ce point de vue l'apprentissage est une priorité réaffirmée mais sans que l'on ait réellement donné les moyens de redonner ses lettres de noblesse à ce

¹ Discours de François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France : « La compétitivité française : nouveaux enjeux, nouvelles mesures », 16 décembre 2015

qui faisait une des forces de la formation initiale en France avant les années 60 et qui reste en Allemagne une des composantes majeures du pacte social. La loi de 2014 a modifié la collecte de la taxe d'apprentissage et fait des régions les chefs de file de la politique d'apprentissage mais il faut maintenant faire de la formation en alternance une voie de droit commun choisie et non subie par défaut. C'est très tôt, dès le début du collège, que l'éducation professionnalisante doit commencer pour tous, et en impliquant le monde de l'entreprise, de telle sorte que les mécanismes d'orientation soient graduels, avec des passerelles, en se basant sur l'ensemble des capacités des élèves et non pas par exclusion sur leurs seules connaissances livresques. Et ce sera au niveau de régions que cette mise en œuvre se fera correctement, par expérimentations progressives, prenant en compte la diversité des tissus économiques locaux.

Le corollaire de l'apprentissage est la formation professionnelle, l'éducation tout au long de la vie. La loi de 2014 représente une avancée considérable face à un système qui s'était fortement détérioré au cours des années. Cette loi remplace l'obligation de payer par une obligation légale de former, instaure le compte personnel de formation, crée également des conseils en évolution professionnelle. Il faut être vigilant pour que ces bonnes orientations ne dérivent pas au fil du temps. Mais d'ores et déjà il faut améliorer la loi sur deux ou trois points. D'abord mettre en place un véritable contrôle rigoureux de la qualité des formations, processus encore qualifié délicieusement « d'inabouti » dans un rapport parlementaire récent¹, améliorer le financement du compte personnel de formation qui ne permet d'assurer une formation tout au long de la vie professionnelle que pour une faible partie des salariés², et simplifier un paysage dont la complexité n'a pas été entamée par la loi et qui fait de la formation professionnelle en France un vaisseau incontrôlé.

La décentralisation de cette compétence éducation-formation donnera les moyens aux dirigeants des régions et aux métropoles de bien exercer cette formidable responsabilité que les meilleurs d'entre eux assument déjà tant bien que mal. Faisons de chaque Français un acteur majeur de la compétitivité et de l'innovation en lui assurant son métier.

b) Réanimer le dialogue social

Le dialogue social est un élément central du capital humain, mais il reste fragile et ne répond pas aux enjeux économiques d'une économie de la connaissance où l'innovation et l'efficacité économique passent par la motivation de tous les salariés dans l'entreprise. De nombreuses entreprises l'ont déjà compris, mais il faut maintenant mettre en place les transformations en profondeur qui permettront un nouveau et fort grand pas en avant. Il est indispensable de repenser des modes de management, d'organisation et de vie sociale dans l'entreprise qui permettent de créer un nouvel équilibre, intégrant la performance tant sociale qu'économique. Si l'entreprise ne fait pas toujours partie du problème, elle fait toujours partie des solutions. » (Lachmann et al., 2010). « Les études économiques de plus en plus nombreuses et menées sur de larges échantillons tendent à montrer que c'est

¹ Rapport sur la mise en application de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, présenté MM. Gérard Cherpion et Jean-Patrick Gille, Assemblée Nationale, 9 mars 2016.

² Des calculs montrent que les moins de 2 milliards mobilisables par les financements prévus aujourd'hui ne permettent d'assurer que deux stages de 150 heures sur une vie professionnelle de 42 ans pour seulement un tiers des salariés, alors qu'on peut raisonnablement imaginer que la durée de formation nécessaire sur une vie active sera nettement plus importante compte tenu de l'évolution technique. Voir la note « Réforme de la formation professionnelle: entre avancées, occasions manquées et pari financier », Institut Montaigne, septembre 2014

l'agencement stratégique de ces différents niveaux de participation qui contribuerait le plus à augmenter la performance de l'entreprise. » La qualité du management est indéniablement un facteur de productivité. Une meilleure participation des salariés au sein des instances décisionnelles comme un renforcement des dispositifs de participation aux résultats doivent avoir pour conséquence de renforcer leur implication. (CAS, 2010). Trente-cinq ans après les lois Auroux, notre pays est mûr pour introduire des dispositifs qui existent dans de très nombreux pays européens et en particulier en Allemagne. On peut maintenant généraliser la présence de salariés dans les conseils d'administration, garantissant leur accès aux informations portant sur l'ensemble des dimensions de l'entreprise en complément d'une amélioration de la professionnalisation des administrateurs.

c) **Rassurer les acteurs économiques par une réglementation stable**

Autre point majeur de ce défi : les autorités publiques doivent offrir un **cadre stable aux entrepreneurs**, le maximum de simplicité dans leurs multiples démarches aussi bien administratives que pour se procurer leurs financements, et c'est bien sur ces points que la France est en retard. Il y a là également une véritable révolution culturelle à accomplir ; hélas, le diagnostic fait par les experts montre bien que la simplification administrative, exigence politique incantatoire depuis 40 ans, reste encore à engager sérieusement dans les faits. La France est championne de la complexité dans les enquêtes auprès des chefs d'entreprise, cette question étant en tête des préoccupations et s'avérant une source d'incertitude et de défiance. Les lois se multiplient à l'envi. Le droit est instable : sur 1994-2014, 986 articles fiscaux ont été en moyenne modifiés chaque année, soit 18% des articles du Code Général des Impôts, d'après un expert reconnu. La France apparaît dans le plus récent classement international à grande visibilité au 96ème rang sur 140, loin derrière tous les pays industrialisés dans les tous derniers rangs des classements internationaux pour la lisibilité du droit social - le volume des textes applicables ayant plus que triplé en trente ans. Il faudrait un engagement personnel du prochain candidat à l'élection présidentielle de supprimer au moins 5% voire 10% des textes chaque année de son mandat, avec une évaluation contradictoire et publique, si on ne veut pas voir se continuer leur multiplication sous l'effet conjoint de l'imagination des fonctionnaires, des élus (un problème, un texte) et des circonstances. Cette révolution est-elle possible dans notre pays ?

d) **Simplifier l'organisation des soutiens publics à l'innovation**

Il convient également de **tourner le dos à la multiplication des organismes de soutien à l'économie de toutes natures financés sur ressources publiques**, une marque distinctive de notre pays. À la longue, on a accredité l'idée que l'innovation dépend principalement de l'action des autorités publiques, alors qu'elle passe d'abord par les entreprises et les initiatives privées. On ne compte plus les procédures nationales recensées, les agences et les directions compétentes des ministères en matière de recherche et d'innovation. Dans de nombreuses régions, le nombre des organismes publics et parapublics en charge d'apporter un soutien à l'innovation sous toutes les formes possibles de conseil et d'assistance aux entreprises dépasse la centaine. Notre pays est friand du « tout public » et du « tout institutionnel ». Chaque question nouvelle se traduit par la création d'une ligne nouvelle de financement et/ou d'une agence ou d'un organisme public nouveau, toujours utiles en apparence, parfois supposés au départ coordonner les autres, mais qui, en fait, ne viendront qu'ajouter à la longue une stratification publique supplémentaire qui finira elle-même par être enfouie sous de nouvelles couches. Le partage des responsabilités reste souvent obscur, et les principes élémentaires de séparation des fonctions de stratège ou de pilote et d'exécutant ne sont jamais respectés. Pour un programme utile comme les Initiatives

d'Excellence, combien de micro-procédures offrant le plus souvent de simples effets d'aubaine ?

La création de la BPI, dont le bilan est d'ailleurs plutôt positif (mais est-il nettement meilleur que ce qu'auraient continué de faire Oséo et CDC entreprises ?) aurait dû être le premier pas d'une énergique remise à plat du « mille-feuilles » institutionnel que connaissent l'administration centrale et chaque région en ce qui concerne l'innovation. Celle-ci n'a pas eu lieu. Cela ne signifie pas qu'il faut fusionner l'ensemble des organismes existants en une seule structure monopolistique ; au contraire, il convient de redéfinir la ligne de partage, qui peut être différente selon les régions, entre ce que doivent faire des structures publiques recentrées sur leurs missions et redynamisées, et ce qui doit être laissé au secteur privé.

Au total, les vagues de décentralisation successive n'ont pas permis de vaincre la complexité et l'ambiguïté du système institutionnel français. La multiplication des initiatives nationales dans le domaine économique est devenue illisible sur le territoire ; elles enferment les autorités élues, dont l'action est déterminante, comme le montrent de grandes réussites dans notre pays, dans une posture nécessairement opportuniste face à ces procédures nationales, qui s'avèrent en toute hypothèse inutilement consommatrices de temps et d'énergie pour les responsables régionaux aussi bien de l'Etat que des collectivités élues. Le rapport récent, et au demeurant très prudent, de Suzanne Berger¹, souligne bien la nécessité de simplifier le paysage de l'innovation et surtout de bien évaluer les expériences et d'en tirer les conséquences au lieu de laisser s'embourber un mille-feuilles institutionnel dans sa sclérose bureaucratique.

e) Faire de la politique du logement un moteur de la compétitivité

Il faut. **Le logement doit devenir un axe essentiel d'une politique de gauche tournée vers la compétitivité** et la création de richesses pour le pays. Des logements produits en nombre insuffisant et trop chers contribuent à l'aggravation des inégalités entre ceux qui ont les moyens de devenir propriétaires et les plus modestes comme entre les jeunes et les plus vieux. Les coûts du logement sont un frein à la croissance et à la compétitivité, car ils pèsent sur les coûts salariaux et sur le bon fonctionnement du marché du travail, entravant la mobilité des actifs.

Le logement est lui aussi le domaine d'un grand paradoxe national. En serré entre une politique du logement nationale et des politiques d'habitat et d'urbanisme très décentralisées, il juxtapose des politiques publiques très fortes depuis bientôt un siècle, associant un niveau d'aides publiques de 40 milliards environ et une forte réglementation de l'urbanisme et des rapports bailleurs-locataires. Mais les résultats sont médiocres, et on constate des grandes disparités territoriales avec certaines zones de forte tension et de flambée des prix. Le raisonnement simpliste selon lequel il suffirait de contrôler les montants des loyers pour freiner la hausse des prix et de solvabiliser la demande par des aides est démagogique, et conduit à la longue à des effets opposés à ce que l'on vise. Il méconnaît le fait que la France est un pays d'épargne plutôt orienté vers l'immobilier, où la production de logements n'est pas contrainte par des financements insuffisants ; nos difficultés sont en fait dues à la réalité des tensions immobilières inhérentes à la dynamique démographique des grandes métropoles dans le monde (la situation de Londres ou de New York est bien pire que celle de Paris) ainsi qu'aux lois économiques élémentaires qui rendent les contraintes réglementaires excessives et instables entraînant un découragement de l'offre. Les experts

¹ Rapport de Suzanne Berger sur les dispositifs de soutien à l'innovation en France, janvier 2016

sont d'ailleurs plus nuancés que les politiques sur la réalité d'un déficit généralisé de construction sur le territoire. Dans les faits, les déséquilibres sur le marché du logement sont localisés dans certaines grandes villes.

Dans ce domaine comme dans d'autres, il n'y a pas de secret ou de politique miraculeuse.

Il convient de libérer l'offre, principalement de terrains constructibles dans les zones urbaines les plus tendues en y assurant d'abord une meilleure coordination entre urbanisme opérationnel et politiques de l'habitat. Cette question est cruciale d'abord dans la région parisienne, où la fragmentation institutionnelle et les égoïsmes locaux sont poussés à l'extrême. Certes, des progrès ont été accomplis depuis quelques années avec la création de la métropole du Grand Paris, celle d'un seul grand établissement public foncier, les possibilités de rendre attractives pour la demande de logement des zones considérables avec la réalisation du métro automatique du Grand Paris Express. Mais la complexité dans la répartition des compétences de l'urbanisme et de l'habitat entre régions, métropoles, territoires et surtout communes reste un handicap et ne pourra être compensée que par des pratiques vertueuses et coopératives des acteurs publics. A commencer par l'Etat et ses entreprises publiques, notamment la SNCF, qui dispose de réserves foncières considérables dans la région.

Mais il faut également stabiliser dans le long terme le cadre réglementaire, fiscal et financier en mettant fin à l'improvisation permanente liée à la volonté de chaque ministre ou gouvernement d'apporter sa solution. Toujours présentée comme décisive, celle-ci ne représente souvent qu'une mesure conjoncturelle face à la forte sensibilité médiatique. Dans ce domaine comme dans la plupart des sujets de la compétitivité, il faut absolument retrouver le sens du long terme¹ et le rôle d'une vision forte et partagée au sein de la société.

f) L'Europe est l'horizon de la croissance et de l'innovation

L'Europe est la principale «manufacture de savoirs» au monde. Elle concentre près d'un tiers de la production mondiale dans les domaines de la science et de la technologie. Il faut rappeler que les grandes étapes de l'action européenne, Euratom, Esprit, stratégie de Lisbonne ont aidé à ancrer le continent et ses grands pays dans des visions mieux adaptées aux exigences du monde moderne ; que de grandes réussites industrielles de la France comme l'emblématique Airbus sont le fait de coopérations multilatérales. Les structures, les cultures et les trajectoires des différents pays sont certes très différentes, comme le sont également les modèles d'innovation des pays fondateurs.

Les pays les plus récemment entrés dans l'Europe bénéficient à la fois d'une compétitivité prix et d'un marché élargi et leur rattrapage a été souvent rapide. L'Union européenne est devenue un acteur majeur des politiques de recherche et a contribué à soutenir l'investissement recherche dans de nombreux pays et à des coopérations qui ont permis de faire jouer l'excellence et les économies d'échelle à l'échelle d'un continent.

¹ A cet égard, le refus par le Ministre chargé du Logement de l'époque de mettre au débat public les conclusions d'un rapport très documenté sur l'évaluation de la politique du logement en France est révélateur de cette préférence pour une approche superficielle et conjoncturelle, au détriment de d'une réflexion de fond sur le sujet, dans la mesure où les conclusions des experts de haut niveau mandatés par le Ministre lui-même allaient à l'encontre des mantras de l'instant. On peut consulter ce rapport sur Internet, sous le titre *Mission d'évaluation de la politique du logement*, Document de travail, Conseil général de l'environnement et du développement durable, Inspection générale des Affaires sociales, et Inspection générale des Finances, 23 juin 2014

C'est au niveau européen qu'il faut soutenir les technologies futures et émergentes et de réaliser les grandes infrastructures de recherche. C'est également dans ce cadre qu'une énergétique politique de relance de l'investissement est possible dans les secteurs public et privé, en premier lieu dans l'éducation, la recherche, et les infrastructures. Le plan Juncker a prévu de mobiliser 315 milliards d'euros d'investissements supplémentaires dans l'économie réelle au cours des trois prochaines années, pour des projets dans des domaines tels que la recherche et l'innovation, l'énergie, les transports ou le numérique, à partir d'un engagement public somme toute assez modeste, une mise initiale de 21 milliards d'euros de crédits publics, dont un fonds de garantie de 16 milliards d'euros sur le budget de l'Union européenne et 5 milliards d'euros de la BEI.

La relance de l'Union nécessitée par le Brexit doit comprendre une réponse contracyclique encore plus énergique, tout en assurant bien évidemment la rentabilité socio-économique des investissements concernés.

g) Revoir l'articulation entre les trois niveaux, régional, national et européen

C'est là que doit être engagée la rupture qui peut être porteuse d'avenir, il faut car l'articulation des niveaux géographiques de décision n'est toujours pas satisfaisante.

Elle ne l'est pas dans les domaines centraux du service public que sont l'éducation et la santé. Leur centralisation excessive entrave les capacités à s'adapter au terrain et aux évolutions techniques et sociales. Elle contribue à une impuissance de la société face à des dérives pourtant avérées dans ce qui a été longtemps les fleurons du modèle social et de citoyenneté français. Education et santé étouffent dans des organisations centralisées qui font remonter au niveau national les moindres problèmes et transforment des questions pourtant secondaires - comme celle de savoir s'il faut enseigner ou non le latin - en débats idéologiques insolubles dans notre pays qui a fondé la construction de la république sur l'école, ou empêchent la multiplication des maisons de santé et de la délégation de tâches sur le territoire comme réponses aux besoins de services de santé efficaces et permanents.

h) Retrouver une vision à long terme

Enfin, **il faut que l'Etat retrouve le sens du long terme**. La difficulté à gérer le long terme est en fait un renoncement devant les forces du marché, et l'acceptation d'une réduction progressive des droits des travailleurs et des citoyens devant la mondialisation. Les rares visions de l'avenir de notre pays sont présentées, d'une manière en général expéditive, à l'occasion des campagnes présidentielles, dans de rares moments d'ailleurs rapidement oubliés, une fois l'élection intervenue.

France Stratégie, qui a succédé au Commissariat au Plan, permet heureusement de produire de la réflexion de fond et de la prévision à long terme dans le cadre d'études de très grande qualité, en large concertation avec les acteurs sociaux, mais elles sont trop peu utilisées par le pouvoir politique et son activité est devenue dans les faits celle d'un « think tank » de haut niveau. Même remarque pour la DATAR, qui a perdu son pouvoir administratif avec la décentralisation, mais a renoncé également à sa capacité à produire des visions d'avenir pour le territoire et à les faire partager par l'opinion publique et les autorités publiques. On fait beaucoup de travaux de prospective, mais on n'ose pas produire de vision politique mobilisatrice pour les forces les plus dynamiques du pays. Les incertitudes du monde d'aujourd'hui demandent beaucoup de pédagogie et une grande force de conviction. Il convient donc, sans revenir à la planification des Trente Glorieuses, de restaurer une fonction

de très haut niveau, de la confier à une personnalité reconnue et indépendante d'esprit comme a pu l'être un Paul Delouvrier ou comme l'est un Louis Gallois aujourd'hui. La mission première sera de débattre des enjeux de long terme, de faire émerger des options avec les mondes concernés (éducation, recherche), de veiller à la transformation progressive du pays, en un mot de retrouver le chemin de son avenir que la France a abandonné et qui manque cruellement aujourd'hui.

Bref, un Etat énergique mais modeste et persévérant ; ce n'est pas nouveau comme projet, mais le plus dur, la mise en œuvre de cette orientation, reste encore à faire, si ces idées peu médiatiques ont le bonheur de capter l'attention des dirigeants actuels ou futurs... Malheureusement, les sollicitations de l'actualité sont toujours plus pressantes et obligent souvent les dirigeants à surréagir.

D'où l'appel à au moins une rupture forte, celle de la décentralisation de la compétence économique, à une priorité immédiate majeure accordée à la formation professionnelle et l'apprentissage, et à réformer notre système fiscal et social dans un sens d'encouragement systématique à l'investissement et à l'innovation.

4. Une rupture et quelques propositions

a) *Une rupture : Décentraliser l'action publique en direction des PME et des start up*

Un des intérêts du regroupement des régions est d'autoriser un nouveau transfert de compétences dans des domaines essentiels pour la prospérité du pays, car les écosystèmes de l'innovation sont fortement territorialisés et rôle des autorités publiques dans les territoires est considérable pour peser sur leur développement. Il existe aujourd'hui des compétences et une volonté dans les régions qui laissent augurer favorablement de nouvelles étapes de décentralisation des fonctions qui touchent à l'innovation et à la compétitivité.

Première idée, réserver au niveau régional (et aux grandes métropoles) les relations avec les entreprises de moins de 250 salariés (relations de développement économiques à l'exclusion des compétences de l'inspection du travail ou de contrôle des établissements classés) et transférer aux conseils régionaux les effectifs concernés dans les administrations régionales de l'Etat, comme on l'avait fait par exemple pour les routes ou l'éducation au moment de la première décentralisation.

On peut aller beaucoup plus loin. Les régions ont en charge un grand nombre d'attributions, d'une manière enchevêtrée avec les décideurs nationaux, dans des conditions devenus inacceptables dans un pays moderne et qui se veut efficace :

- l'offre de services publics essentiels pour le développement économique (éducation, formation professionnelle, infrastructures)
- l'animation des relations entre recherche et industrie
- la mission d'aider les PME à compenser les asymétries d'accès aux soutiens publics et à l'information
- la mise en œuvre des actions utiles pour améliorer l'attractivité du territoire

Il faut ainsi clarifier les règles de la subsidiarité dans les domaines de l'innovation où seules les régions sont en mesure de poser et de trancher des questions cruciales pour les responsables publics, mais qui sont rarement débattues d'une manière organisée, sur la manière d'équilibrer les priorités publiques entre:

- les différents champs de l'innovation (technologique, marketing, organisation, procédés...);
- les entreprises les plus innovantes et la montée en gamme de l'ensemble du tissu des PME et TPE ;
- l'amont de la chaîne d'innovation (la sensibilisation des chefs d'entreprise) et l'aval (l'accompagnement et le soutien financier) ;
- les trois catégories d'entreprises: les entreprises les plus innovantes et les plus technologiques, les entreprises susceptibles de rentrer dans cette catégorie moyennant un ensemble ciblé d'actions spécifiques, les entreprises encore peu innovantes et qui ont besoin d'un accompagnement dans la durée, de caractère largement pédagogique, pour pouvoir « monter en gamme » ;
- les priorités transversales (formation, ...) et les priorités éventuellement sectorielles ;
- le soutien aux entreprises existantes et celui accordé à la création d'entreprises nouvelles ;
- le soutien au développement d'une offre d'intermédiaires privés d'excellence (consultance technologique, capitaux-risqueurs, , cabinets d'aide au montage de projet..) et le financement des structures publiques de soutien aux entreprises.

Dans l'économie entrepreneuriale de la connaissance, il est en premier lieu nécessaire d'améliorer le tissu des intermédiaires privés entre l'offre et la demande de connaissances et de technologies. Ce point est crucial car il concerne l'accès à la connaissance des entreprises et la qualité des informations et de l'accompagnement qui peuvent leur être offerts. Les réseaux formels et informels et le capital social jouent un rôle dans l'innovation et requièrent un tissu d'intermédiaires de service dense et « bouillonnant » (les knowledge brokers), car ce sont ces intermédiaires (des personnes et pas des plateformes numériques) qui réduisent les asymétries d'information et les incertitudes pour les produits très complexes que sont les technologies et les connaissances. Le développement d'un tissu d'intermédiaires privés est un complément naturel de la remise en ordre du public et du parapublic et prend un sens très grand dans les régions les plus avancées. Car il apparaît clairement que la profusion des organismes publics créés dans l'histoire à l'initiative de l'Etat a créé un véritable effet d'éviction du conseil privé auprès des petites et moyennes entreprises et qu'aujourd'hui celles-ci n'acceptent que mal de payer pour des conseils que par ailleurs les organismes publics leur assurent abondamment, au moins sur le papier. Seules les régions sont en mesure de mieux coordonner et rendre plus efficaces ces innombrables structures.

Une nouvelle vague de décentralisation sera un acte de confiance dans la capacité d'initiative des Français. On connaît trop bien les objections jacobines répétées à chaque nouvelle perspective de décentralisation : les autorités locales seraient plus sensibles que l'Etat aux pressions politiques et à celles des grandes entreprises ; elles n'auraient à leurs côtés pas les compétences de l'administration nationale qui est recrutée à très haut niveau ; elles auront une forte tendance au saupoudrage, source de gaspillages et à entretenir les mêmes actions dans toutes les régions ou métropoles.... Tout ceci n'est pas totalement dénué de fondement, mais notre pays doit accepter que les réponses publiques aux problèmes locaux des écosystèmes sont des choix politiques, fonction de chaque situation, et que la capacité à mobiliser les anticipations des populations et des entreprises ne peut être que le fait de responsables locaux reconnus et dont l'action bénéficie d'un minimum de stabilité. Il faut évidemment éviter de reproduire les dérives nationales, en dispersant les moyens sur un trop large nombre de secteurs ou d'institutions ; la responsabilisation sera porteuse de progrès comme cela a été le cas pour les transports publics, les routes, l'action sociale..., une fois que les règles du jeu appropriées auront été définies.

b) Une priorité immédiate : l'éducation, la formation et l'apprentissage avec 10 propositions centrales

Les objectifs les plus urgents de l'évolution du système de formation initiale et permanente en France sont la meilleure orientation vers l'emploi et la réduction des fortes inégalités des chances qui pénalisent fortement les plus démunis et les moins qualifiés, malgré les nombreux efforts de ces dernières années.

1. La loi de 2014 sur la formation professionnelle a conservé une organisation très complexe de la gestion des fonds de formation professionnelle avec une interpénétration de fonctions commerciales des OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) et des missions de service public d'orientation et de contrôle de la qualité de la formation professionnelle et des bilans de compétences professionnelles qui sont décisifs pour la bonne orientation professionnelle des salariés. Il serait probablement contreproductif de modifier d'ores et déjà les termes d'une réforme très récente. Sa mise en œuvre est bien lancée mais il convient cependant d'être très vigilant pour assurer le contrôle le plus rigoureux possible de la qualité de la formation professionnelle par un système de labellisation à plusieurs étages : sur les organismes de formation, sur les formations proposées, ainsi que sur les organismes ou personnes chargés de ces contrôles. L'ensemble de ce dispositif doit être placé sous l'autorité du Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'orientation professionnelle, qui a d'ailleurs déjà avancé dans cette direction.

2. L'orientation professionnelle est assurée aujourd'hui par une multiplicité d'acteurs qui doivent pouvoir s'appuyer sur des outils communs et performants ainsi qu'un niveau de professionnalisation adapté à l'importance de l'enjeu de la réduction du chômage. Il apparaît que si les instruments techniques de l'orientation ne puissent être que nationaux pour éviter les incohérences et les gaspillages, le pilotage de l'efficacité du service public de l'orientation doivent être assurés avec un management approprié au niveau régional.

3. Renforcer le tutorat et le soutien scolaire en favorisant et en accompagnant le bénévolat dès le primaire et le collège.

4. Doubler les moyens pédagogiques dans les zones sensibles, avec une priorité à donner aux niveaux préscolaire et primaire, qui sont le lieu de formation des inégalités des chances.

5. Renforcer la formation initiale et continue des enseignants et généraliser les passerelles professionnelles entre le monde enseignant et l'entreprise en valorisant l'expérience pratique dans le recrutement des enseignants à tous les niveaux

6. La réhabilitation de l'apprentissage consiste d'abord à faire de l'apprentissage une filière de droit commun permettant d'accéder aux diplômes les plus élevés de l'enseignement et la mise en œuvre effective de passerelles dans les deux sens à tous les niveaux de l'enseignement secondaire et supérieur. Il convient à cet égard de développer les formations pratiques tournées vers la réalisation de projets concrets dès le primaire et au collège et en leur accordant un poids important face à ceux des enseignements généraux

7. Assurer un meilleur management direct des équipes pédagogiques du primaire par les responsables des établissements et la réorientation éventuelle des enseignants directement et l'organier d'une souplesse adaptée dans les établissements d'enseignement

secondaire et supérieur car les études récentes montrent qu'il y a un lien marqué entre la qualité du management des établissements scolaires et la performance éducative (la moitié des différences observées dans le niveau de réussite scolaire des établissements est imputable à des différences de leadership et de qualité de gouvernance dans une étude internationale récente qui a porté sur 8 pays, sauf malheureusement en France mais il n'y a pas de raison que les résultats y soient différents)

8. Une question de méthode : éviter les débats nationaux et idéologiques préjudiciables à la prise en compte des problèmes concrets, comme ceux de l'autonomie et de la décentralisation, en mettant en place un système de gouvernance locale, souple et diversifiée du changement, renforçant progressivement les capacités managériales des directeurs d'établissement, à tous les niveaux, en association avec les collectivités territoriales et les parents d'élèves. Les régions doivent jouer un rôle de chef de file au-delà de leurs responsabilités institutionnelles en matière de formation professionnelle et la déconcentration des pouvoirs administratifs des ministères doit être poussée aussi loin que possible vers les niveaux rectoraux avec des transferts de personnels et de compétences pour permettre de renforcer le rôle des ministères comme stratège et évaluateur et faciliter le dialogue entre les représentants de l'Etat dans le domaine éducatif et les autorités locales.

c) Un jeu de mesures fiscales et sociales pour encourager l'investissement et l'innovation

Proposition 1: Une fiscalité favorable à l'investissement industriel par une modulation des taux d'impôt sur les sociétés en fonction de l'investissement effectif

Les simulations économiques montrent qu'une baisse du taux de l'impôt sur les sociétés serait l'une des mesures simples les plus efficaces pour relancer les investissements des entreprises et donc la croissance et l'emploi.

Une mesure « horizontale » et générale de réduction du taux de l'IS (actuellement à 34%, niveau le plus élevé d'Europe¹) est prévue par le Pacte de responsabilité, mais elle ne serait que d'un point². Toutefois, son effet économique serait réduit, malgré un coût élevé (environ 1,3 Md € par point de baisse), dans le cas où les bénéficiaires non-imposés sont distribués sous forme de dividendes, ou, pire, consacrés à des rachats d'actions – opération néfaste qui traduit un refus d'investir et la recherche de plus-values boursières à court terme au détriment de la croissance à long terme de l'entreprise.

Il paraît donc logique d'envisager aujourd'hui une imposition réduite pour les seuls bénéficiaires réinvestis dans le renforcement de l'entreprise et le soutien à sa croissance.

Nous proposons :

¹ Une étude récente de la Commission Européenne situe le taux moyen d'impôt sur les sociétés dans l'UE à un peu moins de 25% en 2015 ; la Grande-Bretagne, où il n'est que de 25%, prévoit de le faire passer à 17% d'ici 2020. Il est vrai que le taux réel d'imposition est nettement plus faible que le taux affiché, du fait des nombreuses « niches » et autres facilités fiscales, mais le taux affiché est le plus important psychologiquement.

² la baisse pourrait cependant être plus importante dans la version définitive de la loi de finances pour 2017

D'introduire un taux minoré d'IS à 25% pour les résultats mis en réserve et effectivement réinvestis dans un délai préfixé (un an?). Ce taux restera certes supérieur à ce qu'il est en Allemagne (15%), mais sera un net progrès encourageant la modernisation de nos entreprises, et leur compétitivité.

D'appliquer ce taux réduit à toutes les entreprises non financières du secteur marchand, sachant cependant que les PME bénéficient déjà d'un taux d'IS réduit à 15%, mais jusqu'à un plafond assez bas. Il faut en effet éviter les « effets d'aubaine » qui, dans le cadre du CICE, ont bénéficié à des entreprises monopolistiques comme la Poste ou au secteur financier, dont la compétitivité est moins exposée.

Le contrôle de l'affectation effective des fonds par les entreprises ne devrait pas poser de problèmes majeurs. En effet, la partie non-distribuée des résultats (souvent, environ la moitié) est facile à identifier, et leur investissement effectif (au lieu d'être conservés en trésorerie oisive) se manifeste par des achats (d'immeubles, de matériels, de brevets, de progiciels, de conseils, de filiales etc.) également assez faciles à recenser.

Coût: environ 4 Mds € (estimation grossière : une baisse « horizontale » à 25% coûterait environ 12 Mds €, soit le tiers des recettes annuelles issues de l'IS, mais elle ne s'appliquerait ici qu'à environ la moitié des résultats et en exclurait le secteur non-marchand et le secteur financier). Cet ordre de grandeur est inférieur à la somme (5 Mds €) que le Pacte de responsabilité prévoit de consacrer à un dernière tranche d'allègement de la charge fiscale des entreprises en 2017.

Théoriquement, il serait possible d'équilibrer la mesure en relevant à 40% le taux d'imposition des bénéficiaires distribués ou consacré à des rachats d'actions ; mais compte tenu de son effet psychologique on ne peut retenir un tel équilibre.

Proposition 2: Prolonger et renforcer le dispositif d'amortissements accélérés

La reprise en cours, encore trop lente, ne deviendra forte et créatrice d'emplois que si l'investissement - privé et public - prend le relais de la consommation. De plus, un niveau d'investissement élevé permettra seul de retrouver des progrès de productivité élevés, alors que les gains de productivité, seuls garants de l'amélioration durable du niveau de vie, n'ont cessé de ralentir depuis trente ans en Europe : la « productivité globale des facteurs » ne progresse plus que de moins de 0,8% par an en France, contre 2% par an il y a trente ans ; sa progression est même devenue négative en Italie !

C'est pourquoi les rapports CNI et Gallois préconisaient un encouragement vigoureux à l'investissement, en privilégiant le plus possible l'investissement industriel et innovant. Un dispositif de suramortissements (140% du montant investi sont fiscalement déductibles) a bien été mis en place à partir de 2015 ; il a produit des effets positifs et a été prolongé jusqu'en avril 2017. Cependant, certains craignent que les investissements productifs ne chutent à son expiration.

Il est proposé :

- a) De prolonger ce dispositif jusqu'à fin 2018
- b) De le « doper » en portant le taux de suramortissement à 100% (déductibilité du double du montant investi)
- c) De ramener à un an la durée d'amortissement pour les investissements des PME en matériels innovants (informatique, robotique, machines-outils...)

Les mesures a) et b) ont un coût (environ 300 M€ pour la mesure a), qui sera en grande partie récupéré grâce au surcroît d'activité engendré (recettes de TVA, d'IS, etc). La mesure c) n'a qu'un coût en trésorerie, puisqu'il s'agit simplement d'accélérer des déductions qui auraient été faites de toute façon.

Proposition 3: Doper le crédit d'impôt- innovation

Les dépenses de R&D privées bénéficient actuellement d'un avantage fiscal important avec le crédit d'impôt recherche, qui couvre 30% des dépenses de R&D engagées par les entreprises jusqu'à hauteur de 100 M€ (coût annuel = 6 Mds €).

A l'inverse, les dépenses d'innovation situées en aval de la R&D, notamment au stade des phases préalables à la commercialisation (protection de la propriété intellectuelle, prototypes, pré-séries, etc.) n'ouvraient pas droit au même avantage. Elles ont été très partiellement couvertes par la création, en 2013, suite aux rapports CNI et Gallois, d'un Crédit d'impôt innovation, dont les ambitions ont été fortement rognées (coût annuel = 200 M€ contre une proposition initiale de 1200 M€).

Nous proposons de compléter ce premier pas. L'assiette du Crédit d'impôt-innovation serait élargie aux dépenses :

1. de protection de la propriété intellectuelle (brevets + frais juridiques de défense à l'égard des contrefaçons) ;
2. de conception technique – y compris l'aspect « design » - d'un nouveau produit ;
3. de réalisation du prototype et d'une première pré-série ou d'une installation pilote, pour une activité industrielle (le secteur des services, où l'innovation est plus diffuse, resterait en dehors du schéma pour limiter son coût) ;
4. de lancement sur le marché : efforts commerciaux, risques liés aux premiers usages (indemnités dues pour retards de production ou malfaçons, retours clients, etc).

La mesure vise les PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) ; elle serait donc plafonnée en montant à 500 000 € ou 1M€ par entreprise. Elle pourrait bénéficier à une vingtaine de milliers d'entreprises.

Coût estimé de la mesure : 1,2 milliard d'euros (1,5 milliard d'euros avec un plafond à 1 million d'euros, 1 milliard avec un taux réduit à 20 % et un plafond de 1 million d'€).

Proposition 4: Relancer les aides à l'innovation de la BPI

La BPI (Banque publique d'investissement) constituée par fusion d'OSEO, des Fonds d'investissement de la Caisse des Dépôts et d'une partie de la COFACE, a repris les activités de soutien à l'innovation, et notamment les avances remboursables aux entreprises innovantes et les subventions à la création d'entreprise et au recrutement de chercheurs qui étaient apportées par l'ANVAR.

Cependant, les multiples priorités assignées à la BPI ont conduit paradoxalement à une réduction des enveloppes consacrées directement à l'appui aux PME et ETI innovantes, dont l'apport positif à une dynamisation de la croissance et de l'emploi et à la compétitivité de notre pays est pourtant unanimement reconnu.

Nous proposons donc :

- a) de porter, à l'intérieur des actions de la BPI, l'enveloppe du financement de l'innovation d'1,3 Md € (chiffre de 2015) à 2 milliards, et à l'intérieur de celle-ci l'enveloppe spécifiquement consacrée aux avances remboursables à l'innovation à 300 millions d'euros, permettant de financer plus de 000 programmes par an au lieu d'environ 200 aujourd'hui ;
- b) de conforter les crédits destinés à subventionner la création d'entreprises et le recrutement en entreprise de jeunes chercheurs (post-doctorants notamment)
- c) de majorer fortement la dotation au Fonds de garantie Fonds propres de la BPI, qui couvre le risque d'apports en fonds propres indispensables aux PME innovantes¹ (voir propositions 5).

Le coût de ces propositions serait d'environ 150 millions d'€ annuels, pour les points a et b, et 500 M € en une seule fois pour le point c). Mais les propositions a et c devraient pouvoir être prises en charge par le Fonds d'Investissements pour l'avenir - dont c'est la vocation naturelle, s'agissant de dépenses en principe non-définitives.

Proposition 5: Renforcer l'accès aux fonds propres des PME et ETI

Les entreprises, même les plus innovantes et créatrices, sont limitées dans leurs progrès par le manque de fonds propres, qui les empêche de se transformer en ETI et, plus tard, en champions français et européens ; il est frappant de constater qu'aucune entreprise du CAC 40 français n'est une PME récente qui a grandi, comme les Apple, Microsoft, Facebook ou Google américains.

Les créations d'entreprise, très encouragées, sont pourtant nombreuses en France. Mais la plupart d'entre elles ne parviennent pas à traverser la « vallée de la mort » - cette phase où une croissance rapide tend leur trésorerie à l'excès et où les apporteurs de capitaux durables manquent - ou stagnent à une taille médiocre.

De nombreuses initiatives ont été prises pour tenter de remédier à ce problème. Cependant, elles ne l'ont pas résolu : les fonds publics gérés par la BPI, par la Caisse des Dépôts, par les régions, restent frileux et ont tendance à se concentrer à l'excès sur de grandes entreprises avec des exigences de rentabilité trop court-termistes, ou au contraire (pour les Fonds régionaux) sur de trop petites entreprises aux perspectives limitées.

Nous proposons :

- a) De réviser la doctrine de la BPI et de la CDC pour leur permettre de prendre des participations majoritaires lorsque cela est nécessaire, et leur fixer des objectifs de retour financier moins élevés et surtout à plus long terme ;
- b) De réinstaurer une déductibilité à l'IR et à l'ISF plus élevée pour les apports en fonds propres au capital de PME, directs ou à travers des FCPI : par exemple, pour l'ISF, 60%, en ramenant le taux pour les autres cas à 40%, au lieu de 50% pour tous actuellement
- c) De favoriser davantage l'action des « business angels » par un régime fiscal plus incitatif, les assimilant aux Fonds de capital-risque (FCR).

¹ En 2015, la BPI a investi 1,1 milliard d'€ directement dans des entreprises, mais il s'agissait en bonne part des plus grandes (363 M € pour le seul INGENICO !) et la banque publique s'est, la même année, dégagée d'un montant supérieur de participations (1,8 M€ de cessions)

d) De réviser fondamentalement la fiscalité de l'épargne, qui continue à avantager les placements liquides et sans risques alors qu'il faut – encore plus en période de danger déflationniste – encourager les placements durables et/ou à risques : la non-imposition des intérêts du livret de Caisse d'Épargne devrait être supprimée au-delà d'un plafond faible (par exemple 100 € par an) qui couvre de facto tous les petits déposants¹ ; surtout, la fiscalité des contrats d'assurance-vie devrait être modulée en majorant légèrement le taux d'imposition des « contrats en euros » (sans risque) pour minorer d'autant celui des contrats en « unités de compte » (où l'épargnant prend un risque).

e) Ceci sans préjudice de la révision indispensable, mais qui prendra du temps, d'une réglementation prudentielle (« Bâle 3 » pour les banques, « Solvabilité 2 » pour les assurances) qui encourage systématiquement les placements en obligations au détriment des actions et des fonds propres des PME

Le coût de ces mesures peut être estimé à environ 100 millions d'euros (moins-values fiscales) au total, pour les mesures b) et c) ; la mesure d) doit s'équilibrer et même dégager un apport positif.

Proposition 6: Le remplacement des cotisations d'allocations familiales par deux points de TVA

Même si tout montre que les réformes structurelles - sur le système d'enseignement et de formation, les rapports donneurs d'ordre/PME, le dialogue social en entreprise, le droit du travail...-, qui déterminent la « compétitivité hors coût » sont aussi importantes pour notre compétitivité que le coût direct du travail, celui-ci reste un frein à l'emploi et un handicap dans la concurrence internationale.

Pour alléger celui-ci, les rapports CNI et Gallois avaient proposé un « choc de compétitivité » massif par transfert de 3 points de PIB (60 milliards d'euros) sur la TVA, la CSG et la fiscalité environnementale. Le CICE a constitué une mise en œuvre partielle (21 Mds d'€ seulement), très étalée (son plein effet ne se fait sentir qu'en 2015) et surtout peu lisible : un crédit d'impôt au lieu d'une baisse franche des cotisations. Les mesures supplémentaires prises ensuite dans le cadre du plan Hollande apportent à peu près un second point de PIB d'allègements ; il reste un tiers du chemin à faire.

Pour apporter un allègement supplémentaire substantiel au coût du travail, nous proposons de « fiscaliser » - c'est-à-dire supprimer cette charge pour les entreprises et faire financer les prestations par l'impôt - la totalité des cotisations d'allocations familiales payées par les entreprises du secteur marchand, soit environ 22 milliards d'euros. Cet allègement- qui permettrait d'effacer immédiatement l'écart subsistant du coût du travail avec l'Allemagne dans le secteur des services et de prendre l'avantage dans le secteur industriel²- aurait l'intérêt d'être simple à mettre en œuvre et de bénéficier aux salaires de tous niveaux, y compris ceux des techniciens et ingénieurs, si importants pour notre compétitivité, alors que

¹ Au taux actuel de rémunération (0,75% l'an pour les « livrets A »), un plafond de 100 €/an couvrirait la totalité des intérêts perçus jusqu'à un montant de dépôts de 13 333 €. Si la rémunération des livrets devait augmenter nettement dans l'avenir (il n'y a aucune chance que cela se produise en 2016, ni même sans doute 2017) il serait loisible de relever ce plafond exonéré d'IR.

² Bien que les salaires progressent plus rapidement en Allemagne depuis deux ans, le coût horaire comparé s'établissait encore au 4^{ème} trimestre de 2015, selon Eurostat, à 36,2 € en France contre 33,9 en Allemagne et 30 en moyenne de la zone euro ; cet écart est dû au secteur des services, alors que dans l'industrie le coût horaire chargé de la main d'œuvre est devenu légèrement inférieur en France à ce qu'il est Outre-Rhin.

les « allègements Fillon » et le CICE bénéficient principalement aux bas salaires. Les objections juridiques avancées par certains, qui craignent que l'Etat n'en profite pour réduire le niveau des allocations familiales, devraient pouvoir être couvertes par des engagements irrévocables de l'Etat ou par la constitution d'un Fonds ad hoc.

Il ne peut évidemment être question de financer cet effort par alourdissement de notre déficit budgétaire. Aussi proposons-nous de relever de deux points le taux ordinaire de la TVA (à 22% au lieu de 20%) et le taux « intermédiaire » (à 12% au lieu de 10%) – en laissant inchangés, il faut le souligner, les taux réduits applicables aux produits de première nécessité – et d'ajouter en une fois 5 centimes à la taxe sur le diesel. Certes, d'autres recettes pourraient être dégagées, par exemple en relevant les taux de CSG ou en supprimant certaines déductions dont bénéficient les retraités et non-actifs, ou par la taxation des transactions financières, ou par une fiscalité écologique plus intelligente ; mais l'expérience récente montre à quel point il est difficile de progresser sur ces sujets. La « TVA sociale » est certes controversée aussi, mais les arguments sur son caractère inflationniste sont sans portée dans une période où il s'agit avant tout de lutter contre la déflation, et les arguments sociaux habituels relèvent plus de l'habitude de pensée que de la réalité. F. Hollande a d'ailleurs publiquement regretté de ne pas avoir instauré la « TVA sociale » dès le début de son quinquennat.

Le coût de cette mesure est d'environ 22 milliards d'euros (5,4 points de cotisations plafonnées sur une masse salariale de 600 milliards d'euros). Il serait presque entièrement couvert par le relèvement de deux points proposé des taux normal et intermédiaire de TVA (soit respectivement 14 Mds et 3 Mds € de recettes), et par un relèvement en une fois des taxes sur le diesel de 5 centimes par litre (soit 3,5 milliards de recettes).

Proposition 7: Une tranche supplémentaire du PIA pour l'innovation

Un récent rapport montre que les deux premières tranches – 47 milliards d'euros, mais dont seulement 14 Mds ont été effectivement décaissés en cinq ans... - du programme pour les investissements d'avenir (PIA) ont obtenu des effets positifs, notamment en encourageant les regroupements d'universités et de centres de recherche, le transfert de technologies et en exerçant un effet d'entraînement sur d'autres fonds publics ou privés.

Mais, selon ce même rapport, le soutien aux entreprises innovantes présente un bilan plu mitigé, alors que des sommes ont été investies en substitution de crédits budgétaires déjà acquis, ou même gaspillées dans des soutiens à des entreprises en déclin qui n'ont pas survécu. De plus, on ignore si l'objectif de soutien aux PME a été atteint ; et nous n'avons toujours pas réussi à faire remonter la part de notre produit national consacrée à la recherche et au développement.

Une troisième tranche de 10 milliards d'euros est actuellement prévue¹. Nous proposons de la porter à 15 Milliards et d'en réserver la moitié (ou d'y ajouter une enveloppe supplémentaire ad hoc de 7 Mds) pour soutenir les investissements de PME et ETI innovantes (pas de grandes entreprises ni de filiales de grands groupes).

¹ Cette tranche supplémentaire sera proposée dans le projet de loi de finances pour 2017, selon une annonce faite par le Président de la République fin mai 2016. Elle doit comporter 5 Mds « pour « la montée en gamme des entreprises et l'innovation ».

Ces financements prendraient la forme de prêts à long terme sans exigence de garanties, ainsi que d'apports en fonds propres ou quasi-fonds propres. 40% de l'enveloppe, soit six milliards d'euros, devraient obligatoirement être apportés en fonds propres¹ (cf proposition 5).

Si l'on veut obtenir un effet réel de relance sur la période du prochain quinquennat, il est impératif que ces fonds soient non seulement engagés, mais décaissés rapidement : l'enveloppe devrait donc être engagée en totalité sur les trois premières années, et effectivement décaissée en cinq ans.

Le coût de cette proposition n'est pas directement budgétaire. C'est un décaissement en trésorerie, inclus dans les plafonds de Maastricht, mais non dans le déficit budgétaire de l'Etat. En outre, l'essentiel des sommes investies devrait être récupérées sur la durée.

¹ F. Hollande a lui-même annoncé que 4 Mds d'€ seraient apportés en fonds propres, mais les modalités restent à préciser : s'agira-t-il de vrais fonds propres ? Et quelle sera la cible concernée ?